



## **Rapport du Commissaire aux comptes**

### **Rapport du vérificateur intérieur des comptes**

### **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes**

#### **Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Comité a examiné les rapports du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes ainsi que le document sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes.<sup>1</sup> Le Secrétariat a présenté les rapports et a fait le point sur les enquêtes en attente et sur les enquêtes en cours à propos des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

2. Le Comité a accueilli favorablement les rapports et s'est félicité de l'opinion sans réserve émise pour les états financiers de l'OMS, ce qui concourt à la transparence de l'Organisation. En outre, il a noté que les efforts déployés pour mener à bien le programme de transformation de l'OMS avaient souffert d'une dotation insuffisante en effectifs et avaient par ailleurs subi des perturbations dues à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il a donc encouragé le Secrétariat à faire le bilan des réalisations obtenues jusqu'à présent et à se recentrer sur les principaux domaines prioritaires pour que les efforts soient mieux ciblés.

3. Le Comité a souligné l'importance cruciale de contrôles internes rigoureux dans le domaine des achats. La fraude, la corruption et d'autres irrégularités en matière d'achats ont entraîné un coût financier direct. Elles risquent également de nuire à la réputation de l'OMS. Le Comité était d'avis que des séances d'information régulières pour échanger avec les États Membres seraient utiles pour contribuer à atténuer les risques et viendraient compléter la plateforme numérique consolidée, actuellement en cours d'élaboration, pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du

---

<sup>1</sup> Documents A75/35, A75/36 et A75/37.

Commissaire aux comptes, du vérificateur intérieur des comptes et des autres organes de surveillance et de direction. Le Comité a reconnu la valeur du tableau de bord des produits et a appuyé la recommandation du Commissaire aux comptes visant à continuer à renforcer cette méthodologie. Il a également été proposé que le Commissaire aux comptes examine les comptes rendus du Secrétariat sur les gains d'efficacité opérationnelle dans le cadre de son audit de performance. À cet égard, le Secrétariat a fait valoir qu'une vérification interne était en cours à propos du tableau de bord des produits et qu'elle servirait de fondement à son amélioration future.

4. Le Comité a salué les mesures prises par le Directeur général pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et a appris avec satisfaction que les 31 dossiers en attente avaient pu être traités, même si certaines affaires de comportement abusif sont toujours en suspens. À ce propos, le Secrétariat a expliqué que les dossiers en attente dans le domaine de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels avaient été confiés à une équipe spécialisée chargée de les traiter au plus vite. En outre, il a été précisé que les fonctions d'enquête traitant de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels avaient été disjointes de celles concernant d'autres formes de fautes professionnelles, de manière à mettre davantage l'accent sur les domaines prioritaires et à tenir compte des compétences différentes qu'exigent ces sujets.

5. Le Secrétariat s'est félicité des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes. Il a ajouté que des efforts avaient été faits pour traiter dans leur globalité les problèmes systémiques.

6. En ce qui concerne le Bureau régional pour le Pacifique occidental, le Secrétariat a donné au Comité l'assurance qu'une enquête était en cours, avec la pleine collaboration de l'équipe de direction, et que des mesures, y compris la nomination d'un médiateur, étaient prises pour améliorer l'environnement de travail au Bureau régional. Le Secrétariat a également informé le Comité que toutes les recommandations du Commissaire aux comptes étaient en cours de mise en œuvre dans la Région du Pacifique occidental en vue de remédier aux irrégularités en matière d'achats.

7. En réponse à une question du Comité, le vérificateur intérieur des comptes a expliqué qu'un résumé annuel des rapports d'enquête concernant des allégations reconnues comme fondées était fourni dans une annexe de son rapport et que ces dossiers étaient mentionnés dans le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations,<sup>1</sup> qui fournit des informations sur les mesures disciplinaires prises dans ces affaires.

8. Le Directeur général est convenu que des réunions d'information régulières des États Membres pourraient avoir un effet positif pour traiter les cas de faute professionnelle. S'agissant de la proposition d'accorder la priorité à certains domaines de la transformation, il a précisé que les changements entrepris au sein de l'Organisation dépendaient les uns des autres et devaient être envisagés dans leur globalité.

## **RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

9. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, recommande à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports et d'adopter le projet de décision suivant :

---

<sup>1</sup> Document A75/37.

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé ;<sup>1</sup> et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,<sup>2</sup>

A décidé d'accepter le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé.

10. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de continuer de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre toutes les recommandations des vérifications et de faire rapport aux États Membres sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations ;
- b) de poursuivre son action dans le domaine de la lutte contre la fraude et contre la corruption ;
- c) d'accélérer la mise au point et le déploiement de l'outil de suivi faisant état des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations découlant des vérifications.

= = =

---

<sup>1</sup> Document A75/35.

<sup>2</sup> Document A75/56.